

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article722>



Non à la décentralisation !

Déclaration de SUD éducation

au Comité Technique Paritaire

de la région Ile de France du

10 décembre 2012.



Date de mise en ligne : mardi 15 janvier 2013

- AGENT-E-S TECHNIQUES

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Force est de constater que les actes précédents de la décentralisation ont lourdement impacté la situation des personnels :

- les agents des lycées ont perdu leur droit à mutation
- ils ont aussi perdu trois semaines de congés annuels, et très récemment en IDF, les jours fériés décomptés comme jours de travail,
- ils ont enfin vu disparaître définitivement la pause méridienne décomptée comme temps de travail.

Parallèlement, la décentralisation n'a fait que confirmer la politique enclenchée par l'État en matière de diminution des effectifs des agents des lycées. Le personnel manque quasiment dans tous les établissements et les arrêts de travail sont très peu remplacés. Face à l'augmentation considérable des effectifs de la collectivité due à l'intégration des agents techniques des établissements, les services administratifs du siège se retrouvent aussi sous une pression constante du fait d'un manque de personnel évident. Les personnels font l'expérience de la dégradation de leurs conditions de travail au mépris de leur santé et des dangers que cela leur fait encourir.

Les disparités territoriales sont grandes, les écarts de financement vont de 1 à 10. Ainsi, le rapport de la concertation sur la « refondation de l'école » les explique par : « les différences de ressources, l'état du parc immobilier des établissements et l'évolution des effectifs des élèves en âge scolaire mais aussi par des différences nettes en termes de priorités politiques. » Les collectivités territoriales ont une lourde responsabilité puisque d'après ce même rapport officiel elles « participent désormais à hauteur de 25 % environ à la dépense intérieure d'éducation contre 14 % en 1980 » et que tout cela se fait sans régulation nationale.

Multiplier les employeurs dans la fonction publique, diversifier les situations territoriales, participer d'une volonté de division des personnels, on reconnaît là une vieille pratique quotidiennement renouvelée par les employeurs.

Avec la décentralisation, c'est une pratique managériale qui est importée du privé au sein de la fonction publique et qui permet de comprendre que la privatisation des services avance à grands pas.

Acte III de la décentralisation

C'est donc forte de ce mauvais bilan que cette politique de décentralisation est encore poussée en avant.

Avec l'acte III de la décentralisation, il s'agit de mettre les établissements d'enseignement plus finement au service du patronat national et local à travers la mainmise de la collectivité sur ces mêmes établissements, collectivité elle-même évidemment très liée au patronat du bassin d'emploi.

Le rapport de la concertation sur la « refondation de l'école » qui prône le transfert du service public d'orientation, l'élaboration d'une carte des formations professionnelles pilotée par la région et adaptée au mieux « aux enjeux du développement économique et de l'emploi considérés tant du point de vue national que régional » ne dit pas autre chose.

L'avenir des lycées professionnels comme celui des centres de formation en dépend donc directement, et par ricochet, celui aussi des personnels de ces établissements, qui selon leur branche, prioritaire ou non en termes d'emploi local, trouveront des postes ou se feront muter ou carrément remerciés.

Le projet éducatif territorial, l'élargissement du contrat d'objectifs mis en place par le précédent gouvernement, « pour aller vers un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens tripartite », signent l'éclatement du service public d'éducation en le régionalisant et en le soumettant quasi directement aux impératifs économiques locaux.

L'école passe ainsi sous la coupe du patronat du bassin d'emploi.

Ce n'est pas notre conception de l'école. Nous nous battons contre la mainmise patronale, pour une école qui ne soit pas confondue avec la préparation aux métiers et qui n'ait pas pour objectif de fournir une main d'œuvre formatée, simplement employable et jetable selon les aléas de la concurrence économique.

Nous nous battons donc syndicalement contre ces différents actes de décentralisation non par préférence pour un quelconque centralisme étatique, mais bien parce qu'ils constituent les différentes étapes de la privatisation des services. Placer l'école sous l'influence quasi directe des intérêts conjoncturels du patronat et multiplier les marchés avec les entreprises privées pour se substituer au service public défaillant constituent les deux voies principales de privatisation des services et, en conséquence, de la casse du service public.